



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2024

Date de la convocation : 14 mars 2024

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, M. GUIMONET, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjointes au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, M. LEROY, Mme ORTH, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, M. de REDON, Mme PAUCHARD, MM. GUENIN - CORDONNIER, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme BRETEL,
M. DUVAL, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à M. HOURY,
M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER,
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT,

ABSENTS : M. JOLIVET, Conseiller Municipal,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - N° 24/02 - 05/C

Monsieur SEGUIN, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"La présentation de ce budget fait suite au Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 22 février 2024. Ces propositions de budget ont ensuite été présentées après optimisation à la commission finances du 7 mars 2024.

Le budget annexe eau est équilibré à 697 448,00 € pour la section de fonctionnement et 1 299 398,84 € pour la section d'investissement reports compris.

Ce budget permet principalement la gestion des investissements du service d'assainissement collectif aussi bien pour le réseau de collecte que le traitement des eaux usées. Le service public de l'assainissement étant géré par délégation de service public attribuée à VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux.

Ce budget est établi Toutes Taxes Comprises.

Section de fonctionnement :

Recettes :

Ce budget encaisse principalement les redevances de consommation en fonction du nombre de m³ d'eau potable.

La redevance d'assainissement a été maintenue à 0.583 €/M³ pour l'année 2024.

Exercice	2024
Type de mouvement/Chapitre	Budget
Réel	592 525,00 €
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	29 649,76 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	562 875,24 €
Ordre	104 923,00 €
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	104 923,00 €
TOTAL	697 448,00 €

.../...



Dépenses :

Les principales dépenses réelles concernent les intérêts d'emprunts, l'épandage des boues et les études pour autorisations administratives, auxquels s'ajoutent quelques frais sur les fluides, l'énergie et le personnel. Toutefois les dotations aux amortissements dépassent très largement les dépenses réelles du service, pesant lourdement sur la tarification.

Exercice	2024
Type de mouvement/Chapitre	Budget
Réel	164 728,00 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	97 928,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 500,00 €
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	60 300,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00 €
Ordre	532 720,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	102 000,00 €
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	430 720,00 €
TOTAL	697 448,00 €

Section d'investissement

Recettes :

Exercice	2024		
Type de mouvement/Chapitre	Reports	BP	Total prévu
Réel	217 026,50 €	543 677,34 €	760 703,84 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	543 677,34 €	543 677,34 €
13 - SUBVENTIONS	7 026,50 €	0,00 €	7 026,50 €
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	210 000,00 €	0,00 €	210 000,00 €
Ordre		538 695,00 €	538 695,00 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		102 000,00 €	102 000,00 €
040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		430 720,00 €	430 720,00 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		5 975,00 €	5 975,00 €
TOTAL	217 026,50 €	1 082 372,34 €	1 299 398,84 €

Dépenses :

Exercice	2023		
Type de mouvement/Chapitre	Reports	BP	Total prévu
Réel	367 547,47 €	820 953,37 €	1 188 500,84 €
001 - EXCEDENT OU DEFICIT ANTERIEUR REPORTE		393 156,37 €	393 156,37 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	91 060,00 €	91 060,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	54 487,20 €	22 000,00 €	76 487,20 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 300,19 €	94 157,02 €	112 457,21 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	294 760,08 €	197 000,00 €	491 760,08 €
OP 202204 - REAMENAGEMENT DU QUARTIER DES FAVIGNOLLES	0,00 €	23 580,00 €	23 580,00 €
Ordre	0,00 €	110 898,00 €	110 898,00 €
040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		104 923,00 €	104 923,00 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		5 975,00 €	5 975,00 €
TOTAL	367 547,47 €	931 851,37 €	1 299 398,84 €



En plus de 367 547,47 € inscrits en reports, les prévisions des dépenses réelles sur l'année sont de 931 851,37 € principalement orientées pour :

- Le remboursement du capital d'emprunt 91 060,00 €
- La réhabilitation de différentes portions du réseau 175 000,00 €
- La réhabilitation du réseau eaux usées rue du moulin à vent 72 000,00 €
- Le contrôle des raccordements aux réseaux 22 000,00 €
- La réfection de tampons sur différentes portions de voirie 40 000,00 €
- L'intégration des frais de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation
du réseau pour le réaménagement du quartier des Favignolles 23 580,00 €
- Modification sur le poste de relèvement impasse des tuileries..... 3 500,00 €

Les crédits d'investissement pluriannuels

AP 202204

Aménagement du quartier des Favignolles

Montant TTC	Autorisation de Programme	Paielements 2022	Crédits de Paiement		
			2023	2024	2025
Prévision Antérieure	1 200 000,00 €	0,00 €	697 770,00 €	302 230,00 €	200 000,00 €
Nouvelle situation	1 200 000,00 €	0,00 €	697 770,00 €	23 580,00 €	478 650,00 €

Niveau d'endettement

Il reste un capital bancaire 1 340 739 € (72,20 €/habitant) à rembourser.

Aucun nouvel emprunt n'est envisagé pour 2024, mais juste l'encaissement de l'emprunt de 210 000 € contracté en 2023, inscrit en reports et déjà comptabilisé dans la dette au 1^{er} janvier.

Sur 2023 il est prévu une Epargne Brute (CAF Brute) de 427 797 € permettant un désendettement théorique sur 3,13 ans."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à la majorité (24 pour et 7 abstentions : MM. NAUDION - BLANCHARD - Mme GIRAUDET - M. de REDON - Mme PAUCHARD - MM. GUENIN - CORDONNIER) le budget annexe assainissement 2024.

Le Maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

04 AVR 2024

Mis en ligne sur le site internet le

04 AVR 2024

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,

Jeanny LORGEUX

Laurence MERCIER

